

Rueil, le 31 Mars 2015

Objet : **5^{ème} A et E** - Informations Profession de Foi

Chers parents,

Nous espérons que vos enfants ont passé une bonne retraite à Vézelay, et en sont revenus contents, et heureux de faire leur Profession de Foi.

Voici quelques précisions pour le bon déroulement des professions de foi :

- **MERCREDI 8 AVRIL** de 14H à 14H45 à l'église Sainte-Thérèse (21 bis, av. de Seine à Rueil) : **Répétition pour la messe de profession de foi**. La présence des élèves est obligatoire.
Les élèves se rendront sur place par leurs propres moyens, et rentreront chez eux ensuite de la même façon.
(En cas d'impossibilité majeure, veuillez nous contacter par téléphone et présenter un courrier de justification).
- **VENDREDI 10 AVRIL** à 20h 30 à l'église Saint- Pierre Saint-Paul: **Veillée de prière et de remise de Croix**.
Chaque élève devra être **accompagné de l'un de ses parents** au moins. Les élèves se présenteront dans une tenue sobre, mais pas de tenue spéciale pour les élèves pour cette veillée de prière.
- **SAMEDI 11 AVRIL** à 9H30 à l'église Sainte-Thérèse: **Messe de Profession de Foi**.
Pour les jeunes : RV à 9h00 sur place.
Les filles devront avoir les cheveux attachés en chignon ou queue de cheval, pour des raisons de sécurité (des cierges leur seront remis à cette messe ...)
Les élèves porteront sur leur chemise (ou pull) la croix qui leur aura été remise le vendredi soir.

N'hésitez pas à nous appeler en cas de question au collège (01.47.51.01.89)
Veuillez croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mesdames PARIS et BOGDANOFF
Adjointes en Pastorale

Monsieur JM. BONNIER
Chef d'établissement